

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86	14 février 2022	21 février 2022
En exercice 85		
Quorum 69		
Votants 77		
Suffrages exprimés : 77		

### Séance du 02 mars 2022

N°220302-26

L’an deux mil vingt-deux, le 02 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

#### Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre BAZIN, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalle LEGRAS, Daniel LEGROS, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN  
Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Odile COUROYER  
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS  
Franck FOIRET a donné pouvoir à René VIMONT  
Didier GASTON a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Luc POLINSKI

#### Absents :

Pascal BAILLET, Emmanuel BOUST, Bertrand CARPENTIER, Philippe DUFOUR, Patrice FAUCON, Laurent GODEFROY, Rémi HEROUARD, Jean-Robert LANCHON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**PATRIMOINE – Avenant n°05 pour le lot n°5 : Electricité relatif à l’accord cadre à bons de commande 2019-029 - Entretien et Maintenance des bâtiments communautaires de la Communauté de Commune de la Côte d’Albâtre**  
N°26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié le 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°190925-24 en date du 25 septembre 2019, autorisant le Président à lancer et signer l'accord cadre d'entretien et de maintenance des bâtiments communautaires de la CCCA, décomposé en 7 lots :

Lots	Désignation
1	Gros œuvre
2	Peinture – Revêtement mural et de sol
3	Couverture
4	Plomberie
5	Électricité
6	Métallerie
7	Menuiserie extérieure et intérieure

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande est conclu sans montant minimum ni maximum annuel aussi bien en valeur qu'en quantité,

Considérant que le contrat est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Considérant que le lot n° 05 susvisé a été attribué à la société suivante :

- Lot n°5 : Electricité – SFEE, Rue Émile Durand – 76400 SAINT LEONARD, avec une notification au 17 Juin 2020,

Considérant la nécessité de passer un avenant sur le lot précité afin de prendre en compte la création et l'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires (BPU) du lot n° 05 du présent accord-cadre pour mener à bien les différentes prestations relatives à l'entretien et la maintenance des bâtiments communautaires,

Considérant que le BPU – Lot n° 05 – Electricité - doit être complété de la façon suivante :

- Intégration de dix-huit (18) prix nouveaux, à savoir :

N°de ligne	Désignation	Unité	Prix Unitaire € HT
403	Spot sur tige PL Type s2 ou équivalent	U	60,75
404	Colonne asymétrique THE LINE Ht 3m avec 1 module 6 ou équivalent	U	2 047,90
405	Détection avec abaissement de la puissance ou équivalent	U	496,80
406	PROTEK P 1CC2+VR+PF 4B 2x16mm <sup>2</sup> ou équivalent	U	86,33
407	3F DIAGON 25W/40 DALI 596*596 ou équivalent	U	282,20
408	DALI REPEATER LI ou équivalent	U	143,60

409	LUMEN FACADE COLOR CHANGING LOG48 RGBW30K 10x60 (ou 10x90) DMX ou équivalent	U	1 632,20
410	CBX-ST ou équivalent	U	680,77
411	LEADER CABLE 15m ou équivalent	U	182,17
412	JUMPER CABLE 3m ou équivalent	U	135,64
413	SOLANO PRO enregistreur DMX 512 CANAUX ou équivalent	U	720,00
414	Programmation DMX SOLANO PRO ou équivalent	U	1 200,00
415	PROJECTEUR COLORBEAM LED 7x12W RGBWAUV IP 65 ou équivalent	U	407,00
416	Télécommande IR ou équivalent	U	22,00
417	Mimik 30 plat applique led 20w Ip65 IK06 1506lm 3000k anthracite ou équivalent	U	245,84
418	Hublot 2345 WD1 20/1/10/MI – 840 IP65 ou équivalent	U	53,02
419	Suspension Minus S 3100lm 27w 840 L1125mm FO IP20 White ou équivalent	U	270,56
420	Serveur de communication OpenScape Business V2 – X3R système de base, Rackable 19 pouces (licence, et poste IP) ou équivalent	U	5 400,00

Considérant que l'ajout de prix nouveaux au BPU du présent accord-cadre n'a aucune incidence financière,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 17 février 2022.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte l'avenant 05 (annexe) concernant l'entretien et la maintenance sur les bâtiments communautaires de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour le lot n° 05 de l'accord-cadre n° 2019-029,**
- **autorise le Président à signer ledit avenant pour le lot visé ci-dessus et toutes les pièces relatives à cet avenant.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

*[Signature]*  
Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, 5 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20220302-220302-026-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2022  
Date de réception préfecture : 07/03/2022

Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services

**Emmanuel COTTIN**



*[Signature]*

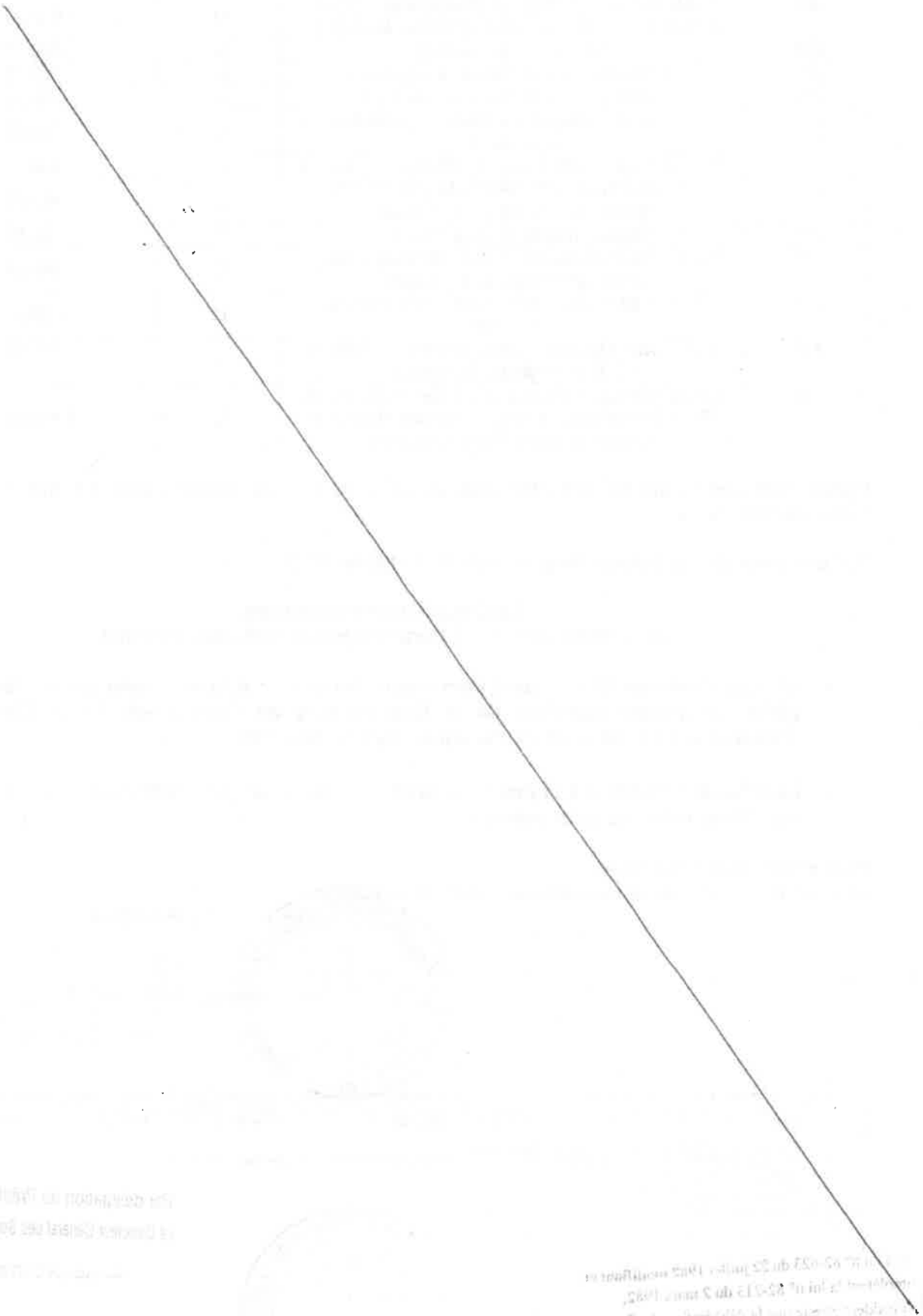
Au la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° ... Séance du ... 2022 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

**J. LHEUREUX**



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY

UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY  
1982